



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



12 décembre
2023

TEMPS PARTIEL 2024-2025



Ouverture du serveur :
du lundi 11 décembre au mercredi 10 janvier 2024
[\[téléchargez la circulaire\]](#)

Modalités :

Les demandes de temps partiel se font par le biais de l'application DTP1D, accessible depuis le portail ESTEREL, menu « ressources humaines », application DTP1D.

ATTENTION : pour les demandes de temps partiel de DROIT à 80%, il faut sélectionner 1 jour libéré (avec 7 semaines à temps complet sur l'année scolaire)

DEMANDE TEMPS PARTIEL	CALCUL DE LA SURCÔTISATION "PENSION CIVILE" POUR UN TEMPS PARTIEL	TÉLÉCHARGER CIRCULAIRE (TEMPS PARTIEL)
Objet de la demande de temps partiel (requis) TP de droit hebdomadaire : pour élever un enfant de moins de trois ans.	Sélectionner le nombre souhaité de jour(s) libéré(s) (requis) 1 jour libéré	
RAPPELS DE LA NOTE DÉPARTEMENTALE		
1 jour libéré 2 jours libérés 1 jour libéré (avec 7 semaines à temps complet sur l'année scolaire)		

NOUVEAUTES : Les demandes de temps partiel sur autorisation hebdomadaire et de temps partiel sur autorisation annualisé pour la retraite progressive apparaissant désormais dans l'application.



ATTENTION !

La rédaction de la circulaire laisserait penser que pour les temps partiels de droit pour élever un enfant de moins de trois ans, avec une naissance prévue avant l'été 2024, il faudrait tout de même remplir une demande de temps partiel dans le serveur... Ce n'est pas réglementaire !
Le SNUDI FO 13 s'est adressé au DASEN pour rétablir le droit des collègues.

RAPPEL

Mise en disponibilité ou reprise d'activité après disponibilité (rentrée 2024)

Téléchargez la circulaire [ICI](#)

ATTENTION DERNIER JOUR : MERCREDI 13 DECEMBRE

[\[Lire l'inFO mail du 4 décembre 2023 \]](#)

Pour toute question, contactez vos élus SNUDI FO 13 à la CAPD



**Franck
NEFF**
Adjoint
Marseille 8^{ème}
07.62.54.13.13



**Laurence
ROUVIERE**
Adjointe
Marseille 14^{ème}
06.27.02.14.16



**Sandra
LOPEZ**
Adjointe
Arles
06.27.34.73.17



**Cécile
BOULAY**
Adjointe
Allauch
06.38.03.70.13



**Vannina
PELONE**
Adjointe
Marseille 4^{ème}
07.81.69.89.38



**Julie
BESSE**
Adjointe
Marseille 3^{ème}
06.56.77.35.62



Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'École de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

Téléchargez le bulletin 2024

Vous pouvez déjà adhérer pour toute l'année civile 2024 en programmant vos virements, chèques, prélèvements automatiques !

Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2025 pour déduire 66% de la cotisation versée de vos impôts 2024.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

